

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE CONILHAC CORBIERES

L'an deux-mille vingt-trois, le seize janvier à dix-neuf heures et six minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge BRUNEL, Maire ;

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 11/01/2023

Présents (8) : Messieurs Serge BRUNEL, Jean-Luc CABILLE, Philippe MARTY, René GRAUBY, Julien SENDROUS ; Mesdames Marie GRAUBY-LAFFONT, Sandra BINARD, Martine PANOUILLE ;

Absents excusés (6) : Claude COURSET (procuration Julien SENDROUS), Isabelle REYNAUD, Charles-Henri GALMICHE (procuration Philippe MARTY), Judith FABRE (procuration Sandra BINARD), Jocelyne ARINO (procuration Serge BRUNEL), Stéphane DARZENS.

Secrétaire de séance : Madame Marie GRAUBY-LAFONT, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

SEANCE N°1- DELIBERATION N°03-2023

DEMANDE D'ENREGISTREMENT PROJET D'EXTENSION ENTREPÔT LOGISTIQUE -ZA CAUMONT II- LA PLAINE

Par arrêté préfectoral du 15 novembre 2022, une consultation du public d'une durée de quatre semaines, du vendredi 9 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023 inclus, est ouverte sur la demande d'enregistrement du projet d'extension d'un entrepôt logistique par la construction d'une 5^{ème} cellule de stockage d'une superficie d'environ 5 975 m² (activité visée par la rubrique n°1510-2-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement) sur le territoire de la commune de Lézignan-Corbières, ZA Caumont II- La Plaine- présentée par la SCI Logistique Occitane dont le siège social se situe à Narbonne- 5 rue de Plaisance.

Pendant toute la durée de la consultation du public, un exemplaire du dossier d'enregistrement ainsi qu'un registre pour recueillir les observations relatives au projet, furent tenus à la disposition des administrés.

Conformément aux prescriptions de l'article R512-46-11 du code de l'environnement, les conseils municipaux des communes de Lézignan-Corbières et de Conilhac-Corbières sont invités à donner un avis sur la demande d'enregistrement concernant ce projet d'extension de l'entrepôt logistique. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés et communiqués au préfet par le Maire au plus tard dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré
A l'unanimité des présents,

APPROUVE la demande d'enregistrement du projet d'extension de l'entrepôt logistique situé
ZA-Caumont II- La Plaine.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-préfecture
le 17 janvier 2023
A Conilhac-Corbières

Le Maire,



Serge BRUNEL